



## PUBLIC

- Agents de maîtrise et techniciens
- Dirigeants
- Salariés
- Demandeurs d'emploi

## OBJECTIF DE LA FORMATION

Il s'agit de former les salariés occupant le poste de conseiller selon le référentiel officiel afin, outre le fait d'obtenir leurs certificats individuels « Utilisation des produits phytopharmaceutiques » pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités, qu'ils prennent conscience des risques pour leur santé, celle des consommateurs et pour l'environnement en connaissant et respectant la réglementation en la matière.

Les stagiaires doivent acquérir les connaissances appropriées nécessaires pour exercer les activités d'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques en tant que conseiller.

## PRE-REQUIS

Aucun prérequis

## CONTENU ET DEROULEMENT

Réglementation et sécurité environnementale

- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

## METHODE PEDAGOGIQUE

Au début de la formation un tour de table est réalisé afin de connaître le niveau de connaissance des participants ainsi que leurs attentes.

- Evaluation en cours et/ou fin de formation

En cours de formation : 3 évaluations formatives de 10 questions sur les 3 thèmes ; correction collective

En fin de formation : 1 test collectif en ligne avec une correction collective est réalisé

- Modalités d'évaluation certificative à l'issue de la formation (cf. décret août 2016)

Un test individuel en ligne qui reprend les questions du test collectif permettra en fonction du résultat obtenu de valider le certificat pour lequel le candidat a postulé.

Si le résultat est insuffisant, une formation complémentaire de 7 h sera obligatoire pour l'obtention du certificat